

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Une coop *pour* et *par* ses membres



AMÉNAGEMENT
FORESTIER COOPÉRATIF
DES APPALACHES

TABLE DES MATIÈRES

Avis de convocation	2
Ordre du jour	2
Message du président	3
Rapport d'activités	4
Mise en marché	5
Autres activités	6
Prévisions pour l'année 2019-2020	10
Remerciements	10
Conseil d'administration 2018-2019	11
Rapport financier annuel au 31 mars 2019	12
Le personnel	32



AVIS DE CONVOCATION

La Patrie, le 23 mai 2019

À tous les membres

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous inviter à la 45^e assemblée générale annuelle d'Aménagement forestier coopératif des Appalaches qui sera tenue mercredi le 12 juin 2019 à 19 h au Pavillon Fernand-Grenier de Lac-Mégantic (OTJ), situé au 3293, rue Victoria à Lac-Mégantic.

Nouveauté cette année, des kiosques et des ateliers débiteront dès 16 h sur les différents services offerts par votre Coop. Un buffet froid sera servi à compter de 17 h afin de bien commencer la soirée et les échanges. Nous vous demandons de confirmer votre présence pour le buffet par téléphone ou en retournant le coupon-réponse par la poste ou par courriel.

L'assemblée générale étant la plus haute instance décisionnelle de votre coopérative, il est donc très important d'y participer. C'est l'occasion d'apprécier le travail accompli par le Conseil d'administration et

la direction générale. Votre présence solidifie votre rôle de membre actif et démontre votre intérêt à prendre part aux décisions et à l'évolution de votre Coopérative. En étant unis, nos idées et actions permettent de réaliser de grandes choses et d'atteindre des objectifs communs.

Vous pourrez également exercer votre pouvoir démocratique lors de l'élection des membres vous représentant. Quatre postes sont en élection cette année :

Siège 1 : Stornoway, St-Romain, Ste-Cécile-de-Whitton (poste avec mandat de 2 ans)

Siège 3 : Sans désignation

Siège 4 : Val-Racine, Notre-Dame-des-Bois, Milan

Siège 5 : Lac-Mégantic, Marston, Nantes, Piopolis

Durant la soirée, nous aurons des invités qui viendront nous alimenter sur des sujets d'actualité qui nous concernent. De plus, vous aurez la chance de voir les clichés gagnants de notre concours photo 2018. Nous compléterons la soirée par des tirages de prix de présence.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Robert Proteau
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par le président
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 19 juin 2018
5. Message du président
6. Lecture et adoption du rapport d'activités 2018-2019
7. Présentation des résultats de l'exercice financier au 31 mars 2019
8. Présentation des invités
9. Nomination de l'auditeur
10. Politique d'équité d'accès aux services et Politique de redistribution des bénéfiques et des surplus
11. Répartition du trop-perçu
12. Allocation de présence des membres du Conseil d'administration
13. Prévision des travaux pour l'année 2019-2020
14. Élection des administrateurs sortants :

Siège	Désignation	Administrateur sortant
# 1	Stornoway, St-Romain, Ste-Cécile-de-Whitton	Pierre-André Gagné
# 3	Sans désignation	Robert Proteau
# 4	Val-Racine, Notre-Dame-des-Bois, Milan	Nathalie Gobeil
# 5	Lac-Mégantic, Marston, Nantes, Piopolis	Jean Lavigne

15. Résolutions
16. Varia
17. Levée de l'assemblée

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Bonsoir chers membres,

Je tiens à vous remercier d'être présents à notre 45^e assemblée générale annuelle. En mon nom, de même qu'en celui des membres du Conseil d'administration et du personnel, je vous souhaite la bienvenue.

Je suis heureux de constater que nous avons connu une bonne année 2018. Grâce aux efforts des membres et de l'équipe de la coopérative, nous avons réalisé des activités rentables. Notre chiffre d'affaires dépasse maintenant le 9 M\$ et nous continuons de renforcer notre approche

« UNE COOP POUR ET PAR SES MEMBRES! »

La mobilisation des bois

Les efforts de mobilisation des bois en Estrie ont porté fruit, ce qui a permis d'augmenter la récolte. Le rôle que peut jouer notre coopérative dans cette mobilisation est bien réel et les retombées ne peuvent qu'être positives pour nous tous. La forêt est un pôle économique important pour l'ensemble de nos communautés.

Présentement, le marché du bois se porte bien. Il y a de la demande et les prix sont intéressants. Les marchés étant variables, nous resterons attentifs et prévoyants. Nous allons saisir les opportunités qui nous permettront de nous ajuster aux menaces potentielles qui pourraient ralentir ou modifier notre parcours.

Acériculture

Notre projet d'érablière en est à sa deuxième année. Nous avons connu une bonne saison de récolte et avons produit un sirop de très belle qualité malgré un printemps tardif. Le projet du centre de bouillage pour l'érablière est toujours dans les plans de développement de notre coopérative. Ce projet d'envergure viendra diversifier nos services et offrir des opportunités aux membres de la région.

Compensation CO₂ Québec

Compensation CO₂ Québec connaît une croissance soutenue depuis ses débuts en 2011 et particulièrement importante dans la dernière année. Le programme permet aux individus et organismes d'agir concrètement pour compenser leurs émissions de CO₂ par la mise en terre d'arbres tout en valorisant les terrains en friche de notre territoire. De plus, la filiale est une occasion de rejoindre un nouveau public aux valeurs différentes, ce qui nous permet de développer notre propre vision et d'assurer une cohérence dans nos actions. Pour répondre à la demande grandissante, nous sommes d'ailleurs à la recherche de friches propices.

Accessibilité et visibilité

Dans le but de rejoindre une majorité de nos membres, nous avons déplacé l'AGA à Lac-Mégantic. Ce changement provient de la volonté de l'équipe en place à être

plus présente dans le secteur du Granit. Notre bureau satellite est toujours situé sur la rue Laval, à Nantes. N'hésitez pas à demander d'être rencontré à ce bureau si cela vous convient. Pensez à visiter notre nouveau site web qui sera bientôt en ligne et à nous suivre sur Instagram et Facebook. Nous tenterons d'être plus présents sur ces plateformes dans la prochaine année et ainsi vous tenir au courant de nos activités et de nos formations.

Coopération

Je tiens à vous rappeler que les coopératives du monde entier sont guidées par 7 grands principes. Ils constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique.

Adhésion volontaire et ouverte à tous
Pouvoir démocratique exercé par les membres
Participation économique des membres
Autonomie et indépendance
Éducation, formation et information
Coopération entre les coopératives
Engagement envers la communauté

En s'efforçant de mettre en pratique tous ces principes, ensemble, nous contribuerons à ce que notre coopérative soit un organisme qui répond aux besoins de tous.

Remerciements

Ainsi, au nom du Conseil d'administration, je tiens à vous remercier pour votre engagement. C'est une joie de constater qu'autant de membres sont présents ici ce soir. Par votre participation et vos interventions tout au long de l'année, vous nous permettez de mieux cibler vos besoins et de vous offrir de meilleurs services.

Je souhaite remercier Nicolas Fournier qui a su assurer l'intérim, à la suite du départ du directeur général. Par sa gestion dynamique, sa grande disponibilité et sa motivation aux services de notre coopérative, il a su saisir les opportunités d'affaires pour faire de notre coopérative un organisme florissant. Derrière lui, il y a toute une équipe d'ingénieurs forestiers, de techniciens et de travailleurs sylvicoles expérimentés, motivés et soucieux de vous offrir un service de qualité. Vous savez que vous pouvez compter sur cette équipe pour vous aider à réaliser vos projets.

Et finalement, merci à mes confrères et consœurs administrateurs pour leur support, leur vision et leur disponibilité à orienter notre coopérative pour qu'elle représente au mieux vos attentes. Parmi eux, je souhaite remercier monsieur Pierre-André Gagné, administrateur du secteur Stornoway, St-Romain et Ste-Cécile-de-Whitton. Monsieur Gagné nous quitte pour la « retraite » après quatre années passées au sein du Conseil d'administration de notre coopérative. Je vous remercie monsieur Gagné pour votre implication.



Robert Proteau, président

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019

L'année 2018-2019 a été une année de changements, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre en foresterie comme dans l'ensemble des secteurs. Nous avons su nous ajuster pour maintenir nos services et atteindre nos objectifs. Plusieurs membres de l'équipe ont profité de la restructuration des responsabilités pour pousser plus loin leur engagement vis-à-vis leur coopérative. Nous avons profité de chacune des occasions d'affaires qui se sont offertes à nous pour continuer la progression d'AFC des Appalaches.

L'année 2018-2019 représente l'année la plus active de la coopérative depuis sa fondation. En conformité avec le plan de développement adopté par le Conseil d'administration, nous restons ouverts et à l'affût des opportunités de services liées à la forêt, en maintenant le service aux membres au centre des préoccupations. En ce qui a trait au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PMVFP), nous avons épuisé les travaux en banque qui limitaient nos actions. Tous les membres qui ont soumis une demande pour la réalisation de travaux sylvicoles ont été servis. Nous avons réussi à investir plus de 958 916,24 \$ sur vos propriétés, grâce aux travaux exécutés par les entrepreneurs engagés par la coopérative, mais aussi grâce à l'augmentation importante des travaux réalisés par les propriétaires. De plus, les membres ont réalisé des travaux afin de bénéficier du remboursement des taxes foncières (PRTF) destiné aux producteurs forestiers reconnus. Ces derniers totalisent une somme de 405 808,17 \$.



Nous devons continuer l'analyse de chacun de vos projets d'aménagement avant le début de tous travaux sylvicoles. Ainsi, nous pourrions maximiser les sommes investies en forêt privée sur notre territoire, ainsi que les revenus de l'ensemble des membres en utilisant au mieux les deux programmes. Selon la situation financière des producteurs, l'utilisation seule ou combinée de ces deux programmes (PMVFP, PRTF) peut être avantageuse selon les cas. Il est important de suivre et d'explorer ces stratégies pour les prochaines années et de ne pas hésiter à consulter vos experts en fiscalité.

Depuis la mise en production de notre érablière au printemps 2018, toute l'équipe acéricole réfléchit à résoudre certaines problématiques rencontrées dans ce domaine. Nous maintenons les services réguliers aux producteurs acéricoles comme les plans d'érablières, tant en forêt privée que publique, le service-conseils et les tests de sols en érablière. Lors de la journée acéricole qui s'est déroulée à Lac-Mégantic, plusieurs producteurs nous ont fait part des difficultés rencontrées pour recruter et retenir leur main-d'œuvre qualifiée. Nous croyons qu'un des rôles d'AFC des Appalaches est de développer des services qui sont difficiles d'accès pour les propriétaires, et ce, à des prix concurrentiels. Par conséquent, nous comptons jouer un rôle actif pour résoudre cette problématique au cours des prochaines années. Pour ce faire, nous aurons besoin de tous les membres afin de créer et maintenir des emplois permanents et intéressants aux ouvriers acérico-forestiers. Nous profiterons de cette opportunité pour offrir de la formation à nos travailleurs, dans un créneau très important pour notre région. L'objectif d'AFC des Appalaches est de mettre en place une équipe fiable, qualifiée, assidue et fidèle qui permettra d'augmenter la productivité des érablières de nos membres.

TABLEAU 1

Principaux faits	2017-2018	2018-2019
Chiffre d'affaires	6 742 589 \$	9 281 800 \$
Budget d'aménagement	885 673 \$	958 916 \$
Ventes de bois	5 283 751 \$	7 525 572 \$
Droits de coupe	809 786 \$	1 294 042 \$
Mise en marché globale	84 791 m ³	113 239 m ³
Volume produit par la Coop	57 818 m ³	67 856 m ³
Trop perçu	297 203 \$	403 932 \$

Afin de répondre aux demandes de plus en plus diversifiées de nos membres, nous avons ajouté de nouveaux employés à l'équipe multi-ressources. Les milieux humides et hydriques resteront un sujet chaud pour les prochains mois. AFC des Appalaches a décidé d'être proactif en collaborant avec tous les partenaires du milieu pour être aux faits du dossier et ainsi trouver des solutions qui minimisent l'impact de cette réglementation sur ses membres. Votre coopérative demeure convaincue qu'avec cette ouverture d'esprit, son implication dans le milieu et en travaillant avec tous les partenaires, (MRC, municipalités, Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ), etc.), nous serons avantagés à court et moyen terme. Il s'agit d'être présent tout en développant des partenariats et des liens de confiance.

Nous continuons de prioriser les travaux commerciaux. Cela nous permet d'augmenter l'activité économique du milieu et de produire le volume nécessaire aux industriels de la grande région estrienne. Nous pouvons constater de nouveaux investissements dans les usines de transformation du bois autour de nous. L'augmentation du nombre de transformateurs ne peut qu'être bénéfique pour la commercialisation de nos bois.

MISE EN MARCHÉ

Nous avons connu une très bonne année en ce qui concerne la commercialisation du bois (113 233 m³, près de 69 000 cordes). Les ventes de bois ont progressé de 33 % en 2018-2019 alors que le volume total a augmenté de plus de 28 000 m³. Un été avec des prix de billot intéressants semble avoir incité les membres à aménager leur forêt. L'hiver plutôt hâtif et le dégel 2019 très tardif ont permis des livraisons soutenues durant tout le mois de mars. Nous sommes heureux de constater que de nouveaux producteurs de bois et grands propriétaires terriens ont choisi AFC des Appalaches comme conseiller forestier. L'augmentation de production pour les chantiers d'AFC des Appalaches est de l'ordre de 17 %, soit un peu plus que nos prévisions. La modernisation des équipements de nos entrepreneurs, leurs efforts constants et l'ajout d'une troisième équipe à la fin de l'hiver ont réussi à satisfaire la demande des membres.

La production de bois fait par nos membres a connu une hausse importante de 68 %. Cette hausse remarquable est explicable par le maintien du volume produit par nos membres réguliers, mais surtout par le recrutement de grands producteurs de bois de notre secteur. Ces nouveaux membres agrandissent et renforcent notre coopérative.

Les efforts de mise en marché ont généré des ventes de 7 476 359 \$. Nous avons dépassé les objectifs établis l'an dernier et nous souhaitons poursuivre sur cette lancée. Les membres d'AFC des Appalaches peuvent considérer avoir fait amplement leur part dans ce dossier. Vous avez ajusté votre production et vos livraisons pour vous adapter aux aléas du marché. La difficulté de mise en

TABLEAU 2 : RÉALISATION DES ACTIVITÉS SYLVICOLES

Traitements sylvicoles	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Reboisement :			
- Préparation de terrain (ha)	22,8	36,1	51
- Entretien (ha)	25,9	18,4	25,3
- Mise en terre (pl)	75 495	53 000	73 897
- Regarni (pl)	3 900	2 500	880
Voirie forestière (km)			
	16,1	52,1	8,8
Précommercial (ha)			
	21,9	19,5	40,7
Coupe de récupération (ha)			
	44,8	121	109,5
1 ^{re} éclaircie de plantation (ha)			
	82,3	126,8	104,5
Éclaircie commerciale (ha)			
	233,6	158,6	96,7
Coupe d'amélioration (ha)			
	1 304	856,4	*
Coupe progressive (ha)			
	*	*	388,4
Mobilisation des bois (ha)			
	*	*	426,8
Total des superficies traitées :			
(ha) = hectares	1735,3	1336,8	1242,9
(km) = kilomètres	16,1	52,1	8,8
(pl) = plants	79 395	55 500	74 777
Plans d'aménagement forestier	71	75	76

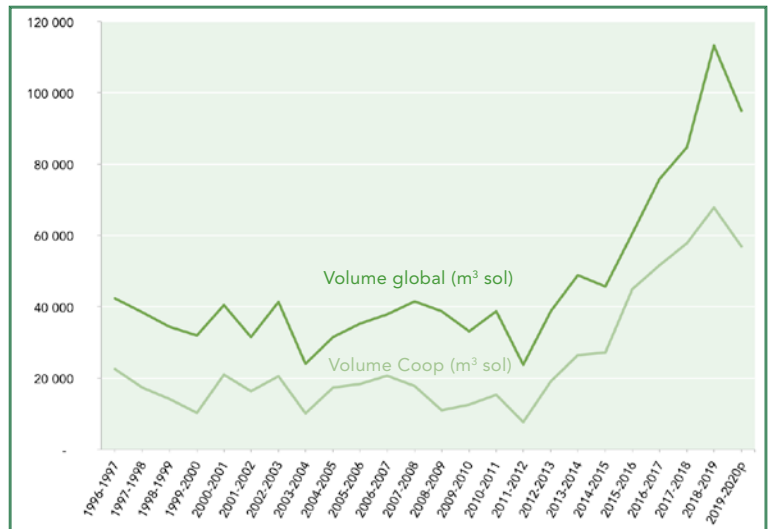
* À partir de 2018-2019, les travaux de coupe d'amélioration ont été divisés en 2 catégories, soit la coupe progressive et la mobilisation des bois

Cela ne signifie pas pour autant que nous délaissions les autres activités, nous allons utiliser les activités acéricoles pour maintenir une équipe d'ouvriers sylvicoles au sein de la coopérative.

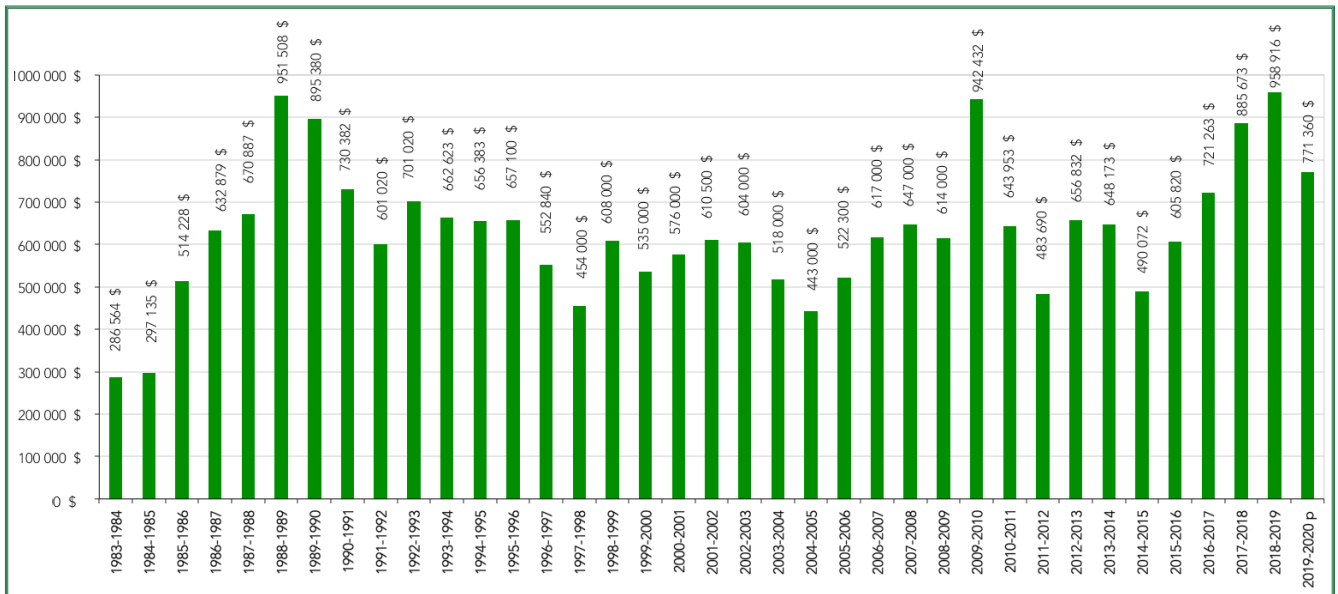


marché du bois court (8'-9'-10') à la fin de l'été nous a impacté. Des solutions sont en essai sur le façonnement pour minimiser l'impact de cette baisse de demande pour ce type de produit. Nous avons été plus actifs sur le marché du bois de pâte résineux dans la deuxième portion de la saison. Plusieurs propriétaires ont pu réaliser des travaux de première éclaircie de plantation et aménager leurs peuplements de pin rouge et de pin blanc et ainsi mettre l'ensemble du volume produit en marché. Nous maintenons la stratégie de mettre en commun les volumes par la coop pour ainsi pouvoir négocier certains prix avec les industriels. Nous vous encourageons à vous impliquer pour démontrer qu'ensemble, nous sommes un fournisseur fiable.

GRAPHIQUE 1 : ANALYSE DE RÉSULTATS PAR ANNÉE



GRAPHIQUE 1.1 : BUDGET D'AMÉNAGEMENT OGC (AFCA)



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATIVE

Un rappel des trois grandes orientations :

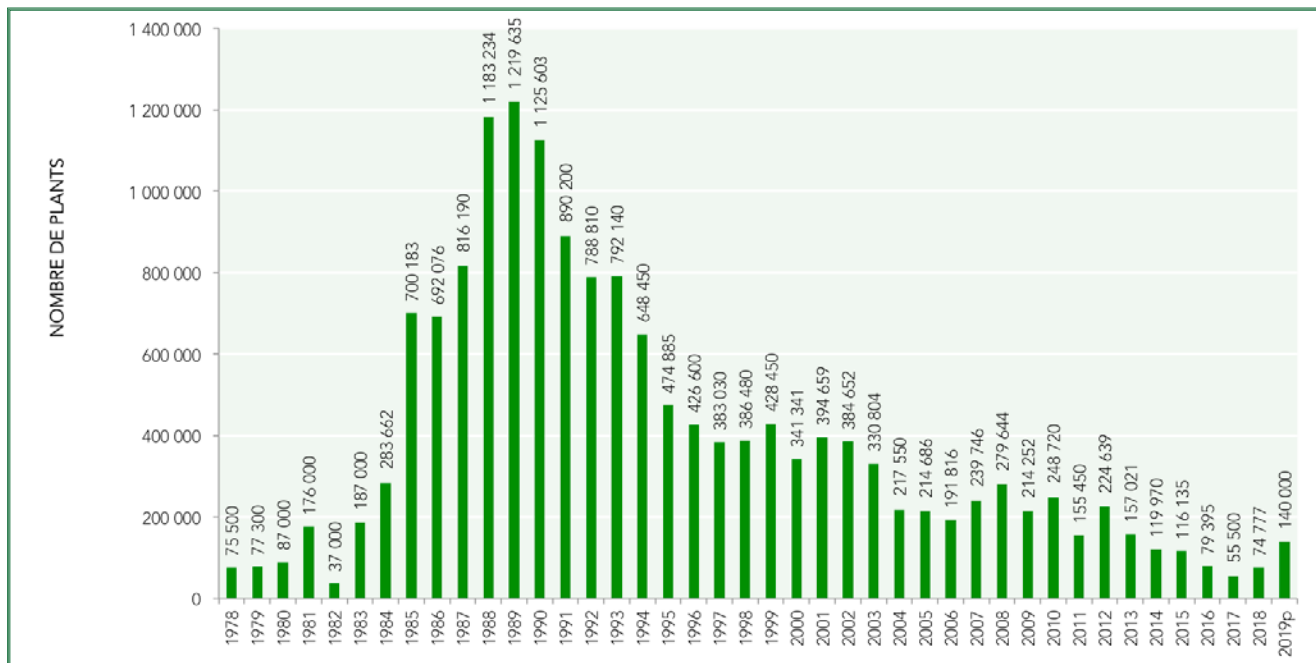
1. Conserver le service aux membres au centre de nos préoccupations;
2. Être un chef de file reconnu et incontournable dans l'ensemble des services offerts;
3. Assurer la croissance et la viabilité de la coopérative.

Dans le respect de ces orientations, des actions précises ont été posées pour atteindre les objectifs ciblés. Le travail sur la mise à jour du plan de développement d'AFC des Appalaches est en cours et sera déposé à la fin de l'année.

AUTRES ACTIVITÉS ET MANDATS EXTERNES

AFC des Appalaches assure la planification des travaux d'aménagement sur le territoire de la Forêt habitée du mont Gosford, au nom de la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn. Un projet soutenu par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a été déposé et retenu. Ce dernier permettra des réflexions sur les techniques de martelage, la réalisation de travaux précommerciaux fauniques et le soutien financier à l'aménagement forestier de quelques peuplements.

GRAPHIQUE 2 : RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE REBOISEMENT



La coopérative rend toujours disponible une ressource pour assurer la coordination de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Estrie (TGIRT). Cette table voit à l'harmonisation des usages concernés par l'aménagement forestier en terre publique. Les actions et projets soutenus par la table permettent une meilleure connaissance des enjeux régionaux, ce qui est bénéfique à certaines de nos activités régulières.

De nouveaux projets spéciaux ont été soumis au Programme d'aménagement durable des forêts. Deux ont été retenus et permettront des actions et réflexions sur les peuplements affectés par certains chancres, de même que le suivi des essais réalisés par les projets antérieurs. Un projet pour soutenir les grands propriétaires dans la planification des aménagements et un autre sur les milieux humides n'ont pas été sélectionnés. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus de détails.

À la suite de la réalisation de différents projets menés par le passé, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a confié un mandat à AFC des Appalaches pour documenter les effets réels de la voirie forestière sur l'habitat des salamandres de ruisseaux. Ce projet se déroulera à l'été 2019. D'ailleurs, une personne de la coopérative siège désormais sur l'Équipe de rétablissement des salamandres de ruisseaux du Québec.



TABLEAU 3 : VOLUME DES BOIS MIS SUR LE MARCHÉ

		2016-2017	2017-2018	2018-2019
Feuille				
Pâte	tma	5 558	9 341	6 822
Palette	cds	223	267	184
Sciage	pmp	44 590	52 889	55 280
US	tiv		456	4 181
Résineux				
4'	m ³ app	48	102	0
4'	tiv	0	23	0
6'	cds	0	0	0
8'	cds	448	250	533
9'	cds	50	110	412
10'	cds	1 838	1 963	1 394
12'	pmp	1 788 000	1 962 694	4 173 115
16'	pmp	4 431 000	4 428 985	5 623 890
Autre	tma	1 361	1 801	1 849
	tiv	68	675	7 132
Tremble				
Pâte	tma	4 400	4 620	3 478
Palette	cds	355	249	210
Sciage	pmp	60 000	45 449	8 830
Pin et mélèze				
8'	cds	35	30	130
10'	cds	2	0	0
Sciage	pmp	34 000	3 000	1 012 670
Autre	tiv	0	31	579
Cèdre				
6' et 8'	cds	30	76	39
Sciage	pmp	69	69	128 980
Autre	tvm	102	0	97

GRAPHIQUE 3 : TRAVAUX SYLVICOLES RÉALISÉS EN FONCTION DU BUDGET 2018-2019

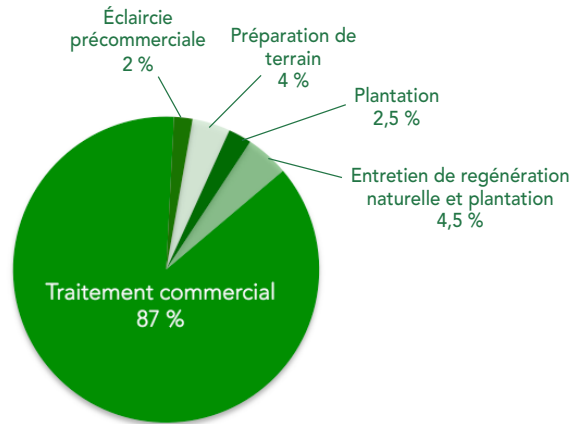


TABLEAU 4 : NOMBRE D'HECTARES SOUS AMÉNAGEMENT

Municipalité du territoire	Total (ha)	Certifié (ha)
Audet	1 628	1 515
Chartierville	5 316	4 268
Frontenac	2 556	2 151
Hampden	2 815	2 286
La Patrie	8 865	7 815
Lac-Mégantic	315	275
Lingwick	3 276	3 125
Marston	1 507	1 320
Milan	3 955	2 832
Nantes	4 443	3 955
Notre-Dame-des-Bois	6 538	5 983
Piopolis	2 375	1 999
Scotstown	238	97
St-Augustin-de-Woburn	2 801	2 509
Ste-Cécile-de-Whitton	5 570	4 290
Stornoway	3 647	3 268
St-Romain	3 299	2 484
Val-Racine	2 070	1 901
Autres	482	352
Total général	61 696	52 426

SERVICE FORESTIER WAS INC.

Nous sommes toujours très actifs au niveau du reboisement, de la herse et du débroussaillage. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure de soumettre des offres aux enchères (BMMB) au cours de la saison dû à la prévision d'une baisse du prix du bois, qui s'est réalisée, et de la disponibilité des équipements forestiers. Nous priorisons la réalisation des travaux chez nos membres avant les contrats externes. De plus, le retrait d'un des partenaires de WAS (Aménagement Forestier Coopératif de Wolfe) à la fin de l'année, nous demande de réfléchir à une restructuration des opérations de Services Forestier WAS Inc. Un projet de contrôle de la végétation des lignes d'Hydro-Québec a été difficile et nous sommes à revoir l'ensemble de nos procédés pour améliorer notre performance. Nous tentons de cibler différents projets forestiers qui pourraient diversifier les activités.



SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'ESTRIE (SAE)

La société regroupe les cinq groupements forestiers de l'Estrie. M. Michel Raymond, actuel président d'AFA des Sommets, préside la SAE. Nous faisons principalement la promotion d'un environnement forestier durable à l'échelle de l'Estrie. Les employés d'AFC des Appalaches ont participé à quelques activités de promotions, dont le Salon de la forêt (Université Laval à Québec) et le Salon Chasse & Pêche de Sherbrooke. Ces activités ont permis d'offrir de l'information sur nos offres de services à la population en général, mais également de nous faire connaître des étudiants en foresterie de la région de Québec (École professionnelle Duchesnay, CÉGEP Sainte-Foy, Université Laval, à Québec, etc.).

REPRÉSENTATION DE LA COOPÉRATIVE ET VOLET FORMATIONS

Pour représenter au mieux les besoins et les attentes de ses membres et maintenir à jour les connaissances de l'équipe technique, différentes représentations ont été faites ainsi que des événements et formations : nouvelles technologies, système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, martelage MSCR, colloque et forum sur les milieux humides sont quelques exemples.

GROUPE MOBILISATION DES BOIS DE L'ESTRIE

Nous sommes toujours impliqués auprès de ce groupe qui vise à mobiliser le bois de la région pour créer de la richesse. Le groupe est sur la bonne voie pour atteindre l'objectif ambitieux de faire progresser la récolte de bois en forêt privée. Les propriétaires forestiers estriens ont su être proactifs dans l'aménagement de leurs forêts. Les volumes de bois mis en marché sont en progression constante depuis 2011 et l'année 2018 atteint des records en Estrie suite aux ventes totales des bois. Nous récoltons maintenant 54 % de la possibilité forestière. Voici un rappel des 5 axes identifiés prioritaires pour orienter les actions :

1. Sensibilisation et éducation
2. Recrutement des propriétaires inactifs
3. Recrutement de la main-d'œuvre
4. Harmonisation de la réglementation sur les activités forestières
5. Optimisation des chaînes de valeur



PROJET ACÉRICOLE

La deuxième année d'exploitation de l'érablière a été à la hauteur des attentes. Une mise à niveau du système de tubulure à l'érablière Labonne et l'installation des dernières 2 500 entailles ont été complétées, à la fin novembre, par notre équipe acéricole. La production de sirop d'érable a débuté tranquillement à la fin du mois de février et s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois d'avril. Somme toute, aucun problème majeur n'a été rencontré et la production a été de 4,5 livres/entaille (plus de 72 000 livres, soit plus de 850 livres/ha), ce qui est bon compte tenu du printemps tardif et des aléas météorologiques rencontrés. Nous avons créé, ce printemps, un comité acéricole pour le projet. Cette année sera fortement axée sur la préparation et le développement du projet de centre de bouillage, à La Patrie. Quelques difficultés hors de notre contrôle ont ralenti la réalisation de ce projet. Nous sommes très actifs de ce côté et l'équipe acéricole travaille à concevoir un centre à la hauteur de nos ambitions.

TABLEAU 5 : PRÉVISIONS DES ACTIVITÉS SYLVICOLES 2019-2020

Traitements sylvicoles	Résultats
Reboisement :	
Préparation de terrain	45 ha
Mise en terre	140 000 plants
Entretien de plantation	50 ha
Nettoisement et dégagement :	
Précommercial	30 ha
Voirie forestière	15 km
1 ^{re} éclaircie de plantation	100 ha
Éclaircie commerciale	100 ha
Mobilisation des bois	450 ha
Coupe de récupération	100 ha
Coupe progressive	375 ha
Plan d'aménagement forestier	125 plans
Récolte de bois	95 000 m ³ sol
Total des superficies prévues	1 250 ha 15 km 140 000 plants 125 plans d'aménagement 95 000 m³ sol

TABLEAU 6 : VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE - AMFE

Année	Résultats
2018-2019	96,2%
2017-2018	92,5 %
2016-2017	93,2 %
2015-2016	92,1 %
2014-2015	77,7 %
2013-2014	97,4 %
2012-2013	90 %
2011-2012	96,8 %
2010-2011	89,6 %
2009-2010	96 %
2008-2009	93 %
2007-2008	95 %
2006-2007	94 %
2005-2006	99,4 %
2004-2005	97,7 %
2003-2004	100 %
2002-2003	99 %
2001-2002	87 %
2000-2001	86 %
1999-2000	95 %
Moyenne	93,4 %

COMPENSATION CO₂ QUÉBEC

Nous sommes heureux de constater que 2018 a été l'année record de Compensation CO₂ Québec. Ce sont 18 862 arbres qui ont été attribués à des individus et organismes pour l'année financière de 2019. Une augmentation de 650 % par rapport à l'an dernier! Ce service a beaucoup de potentiel et des efforts ont été faits pour le faire connaître davantage. Nous avons pu bénéficier de belles visibilité grâce à nos partenaires comme des parutions à *Tout le monde en parle*, à l'émission spéciale *Minuit moins une pour la planète* à Radio-Canada, ou encore des entrevues radio. Nous prévoyons des retombées de plus en plus grandes. Le site web est actuellement en refonte pour diminuer les coûts liés à la gestion des ventes et la création des certificats de compensation.

Si vous êtes intéressés à rendre disponibles vos friches ou terrains non forestiers pour les plantations de Compensation CO₂ Québec, contactez-nous. Visitez le www.compensationco2.ca et la page Facebook pour plus de détails sur le service.



PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2019-2020

La prochaine saison s'annonce bien remplie. Nous prévoyons poursuivre des travaux commerciaux de façon soutenue. Nous aimerions relancer la préparation de terrain en prévision du reboisement 2020-2021. Nous demeurons persuadés qu'il faut poursuivre nos recherches sur les techniques de travail afin d'améliorer la qualité des services aux membres. Nous utilisons maintenant de nouvelles techniques de travail et de nouvelles technologies pour réaliser les suivis et améliorer le temps de réalisation.

La formation de l'ensemble de l'équipe technique est essentielle pour maintenir des services de qualité et concurrentiels. Certains de nos employés s'approchent rapidement d'une retraite bien méritée et leur départ à venir implique des ajustements. Nous avons donc débuté le transfert des connaissances de nos techniciens d'expériences vers nos nouveaux techniciens et ingénieurs forestiers. Ce transfert est important et l'équipe continuera sa transformation dans les prochaines années avec les nouvelles méthodes et l'ex-

périence accumulée au fil des dernières 45 années d'existence d'Aménagement Forestier Coopératif des Appalaches. Au cours de la saison, vous continuerez d'entendre parler de milieux humides et de mise en marché collective. Nous suivrons ces dossiers de près pour vous.

Pour les projets spéciaux, nous avons une équipe en place qui pourra augmenter les connaissances des autres employés d'AFCA et répondre à vos questions. Nous sommes désireux de poursuivre des essais et d'améliorer nos méthodes pour proposer des aménagements adaptés aux nouvelles exigences.

Des efforts doivent être faits chaque année pour faire connaître les initiatives particulières des membres et de la coopérative. Il faut maintenir, voire améliorer, la culture forestière. Aucun propriétaire ne s'est manifesté l'an dernier pour partager son parcours forestier ou sa dernière expérience d'aménagement dans le but d'alimenter notre page Facebook. Nous restons disponibles pour ce projet en 2019, contactez-nous en cas d'intérêt!

REMERCIEMENTS

Votre coopérative continue d'être mise en valeur par son dynamisme, sa performance et la diversité des services qui sont offerts. Je tiens à remercier notre personnel. Soyez assurés que nous reconnaissons la détermination que vous mettez à la réalisation de votre travail. D'ailleurs, je souhaite la bienvenue aux nouveaux employés qui se sont joints à notre équipe en cours d'année; vous êtes des ajouts précieux pour notre coopérative. Je suis très encouragé de voir que nos membres sont aussi engagés à profiter pleinement

de leur terre et ainsi à contribuer au développement de notre belle région. Le Conseil d'administration est aussi très dévoué à développer votre coopérative afin qu'elle soit représentative de vos attentes, soit une « Coop pour et par ses membres ».

« MERCI DE VOTRE CONFIANCE! »

Nicolas Fournier,
Directeur général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEUR



Pierre-André Gagné
230, chemin Ballock
Stornoway Qc G0Y 1N0
(819) 652-2226
pagagnes@icloud.com
**Siège I : Stornoway, St-Romain,
Ste-Cécile-de-Whitton**

ADMINISTRATEUR



Emery Bélanger
4936, rue Bonin
Lac-Mégantic Qc G6B 1Z9
(819) 583-2566
lacouleedudell@sympatico.ca
**Siège II : Woburn, Audet,
Frontenac**

PRÉSIDENT



Robert Proteau
41, rue Notre-Dame Est
La Patrie Qc J0B 1Y0
(819) 888-2516
robertproteau@hotmail.com
Siège III : Sans désignation

VICE-PRÉSIDENTE



Nathalie Gobeil
15, rue Bolduc
Windsor Qc J1S 1X4
(819) 640-7830
nagobeil@gmail.com
**Siège IV : Val Racine,
Notre-Dame-des-Bois, Milan**

MEMBRE EXÉCUTIF



Jean Lavigne
54, chemin du Trou des Ours
Marston Qc G0Y 1G0
(819) 583-5488
lavik2101@gmail.com
**Siège V : Lac-Mégantic,
Marston, Nantes, Piopolis**

ADMINISTRATEUR



Gilles Grondin
551, route 257
Lingwick Qc J0B 3B0
(819) 657-1162
gillesgrondin@usherbrooke.ca
**Siège VI : Scotstown,
Hampden, Lingwick**

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



Marcel Blais
78A, route 212 Est
La Patrie Qc J0B 1Y0
(819) 888-2779
mblaislapatrie@hotmail.com
**Siège VII : Chartierville,
La Patrie**

Siège	Désignation	Administrateur sortant
# 1	- Stornoway - St-Romain - Ste-Cécile-de-Whitton	Pierre-André Gagné
# 3	Sans désignation	Robert Proteau
# 4	- Val-Racine - Notre-Dame-des-Bois - Milan	Nathalie Gobeil
# 5	- Lac-Mégantic - Marston - Nantes - Piopolis	Jean Lavigne

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Rapport financier annuel au 31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	13
États financiers	15
Résultats	15
Réserve	16
Bilan	17
Flux de trésorerie	19
Notes complémentaires	20
Renseignements supplémentaires	28
Annexe 1 - Revenus	28
Annexe 2 - Frais d'exploitation	29
Annexe 3 - Frais d'administration	30
Annexe 4 - Frais du conseil d'administration	31
Annexe 5 - Frais techniques et de surveillance	31
Annexe 6 - Autres revenus	31

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de la réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Martin Laplante
Martin Laplante CPA auditeur, CA

Par **Martin Laplante, CPA auditeur, CA**

Nantes, le 5 juin 2019

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2019 (Audité)

	2019	2018
	\$	\$
REVENUS (Annexe 1)	9 281 800	6 742 589
FRAIS D'EXPLOITATION (Annexe 2)	7 650 960	5 315 945
EXCÉDENT BRUT	1 630 840	1 426 644
CHARGES		
Frais d'administration (Annexe 3)	417 882	422 274
Frais du conseil d'administration (Annexe 4)	47 712	20 215
Frais technique et de surveillance (Annexe 5)	800 946	596 125
Frais de recherche et de développement (Annexe 6)	(35 720)	96 869
	1 230 820	1 135 483
EXCÉDENT D'OPÉRATION	400 020	291 161
AUTRES REVENUS (Annexe 7)	3 912	6 042
EXCÉDENT NET	403 932	297 203

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Réserve générale de l'exercice terminé le 31 mars 2019 (Audité)

	2019	2018
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	2 070 895	1 819 870
Excédent net de l'exercice précédent	297 203	389 047
	2 368 098	2 208 917
Impôts exigibles sur l'excédent net de l'exercice précédent	(29 120)	(50 486)
Impôts futurs sur l'excédent net de l'exercice précédent	(16 774)	(7 761)
Ristournes aux membres	(59 453)	(79 775)
	(105 347)	(138 022)
SOLDE À LA FIN	2 262 751	2 070 895

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Bilan au 31 mars 2019 (Audité)

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	801 448	647 906
Compte épargne, intérêts 0,90 %	237 040	234 520
Débiteurs (note 3)	835 795	481 453
Crédit pour stage	-	2 880
Crédit de taxes foncières	32 194	28 687
Crédit d'impôt à la recherche et développement	58 259	-
Impôts à recevoir	25 078	37 872
Avances à une société satellite	49 900	49 900
Avances à des membres, taux 5 %	-	4 977
Stocks	116 949	184 612
Travaux d'aménagement en cours	163 087	29 327
Autres travaux en cours	70 750	85 000
Frais payés d'avance	22 412	26 758
	2 412 912	1 813 892
PLACEMENTS (note 4)	2 505	1 505
DÉPÔT SUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	20 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	3 587 628	3 471 585
	6 003 045	5 306 982

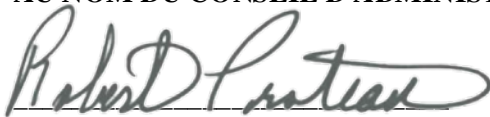
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

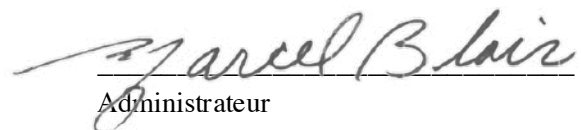
Bilan au 31 mars 2019 (Audité)

	2019	2018
	\$	\$
PASSIF		
COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 6)	-	395 000
Créditeurs et frais courus	1 130 870	631 229
Dépôts de clients	37 600	-
Sommes à remettre à l'État	51 924	71 497
Perçus d'avance	158 604	305 739
Impôts futurs	10 607	-
Versements de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	80 886	49 086
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	-	277 137
	1 470 491	1 729 688
DETTE À LONG TERME (note 7)	1 570 170	921 062
IMPÔTS FUTURS	43 651	37 484
	3 084 312	2 688 234
AVOIR		
Avoir des membres		
Capital social (note 8)	252 050	250 650
Avoir de la Coopérative		
Excédent net	403 932	297 203
Réserve générale	2 262 751	2 070 895
	2 666 683	2 368 098
	2 918 733	2 618 748
	6 003 045	5 306 982

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2019 (Audité)

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent net	403 932	297 203
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	142 175	104 162
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	1 658	(97)
	547 765	401 268
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(101 545)	478 456
	446 220	879 724
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 000)	-
Dépôt sur l'acquisition d'immobilisations corporelles	20 000	(20 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(266 376)	(1 305 916)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	6 500	760
	(240 876)	(1 325 156)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts bancaires	(395 000)	(105 000)
Emprunt à long terme contractés au cours de l'exercice	452 863	1 230 137
Remboursement de la dette à long terme	(49 092)	(492 336)
Émission de parts privilégiées	2 400	205 000
Rachat de parts sociales	(1 000)	-
Ristournes aux membres	(59 453)	(79 775)
	(49 282)	758 026
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	156 062	312 594
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	882 426	569 832
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	1 038 488	882 426

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Notes complémentaires au 31 mars 2019 (Audité)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est régie en vertu de la Loi sur les coopératives. Elle effectue des travaux de sylviculture, de reboisement et autres sur ses terrains et sur des terrains privés et publics.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives, complété par les exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, lesquels prévoient que les états financiers doivent être préparés suivant les Normes du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. La notion de "Normes du Manuel de CPA Canada - Comptabilité" a été interprétée par la direction comme signifiant les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Ainsi les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

a) L'excédent net de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant ristournes et impôts sur les bénéficiaires. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent net de l'exercice, les ristournes et les impôts sur les bénéficiaires payés seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;

b) les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées au bilan dans la section "Avoir des membres".

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Ils sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Coûts de transaction

L'entité comptabilise ses coûts de transactions au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur de réalisation selon les pratiques établies dans le secteur forestier. Les variations de cette valeur sont comptabilisées dans les résultats net de la période au cours de laquelle la variation est intervenue.

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Notes complémentaires au 31 mars 2019 (Audité)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Travaux d'aménagement en cours

Les travaux d'aménagement en cours sont évalués à la valeur nette de réalisation selon les pratiques établies dans le secteur forestier. La valeur nette de réalisation est déterminée en considérant les travaux d'aménagement effectués et les taux de recouvrement consentis par l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie. Ils sont comptabilisés en diminution des frais d'exploitation.

Autres travaux en cours

Les autres travaux en cours sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est déterminée en considérant la juste valeur des revenus acéricole moins les frais pour réaliser cette vente.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Chemins forestiers	Dégressif	25 %
Bâtisses	Dégressif	5 %
Enseigne	Dégressif	20 %
Équipement forestier	Dégressif	30 %
Équipement de bureau	Dégressif	20 %
Équipement acéricole	Dégressif	10 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

L'amortissement des lots de bois est calculé selon la méthode de l'épuisement, soit en fonction du volume de bois coupé.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré et le prix a été établi ou peut être déterminé.

Les revenus du Programme de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie sont constatés à titre de revenus lorsque les travaux d'aménagement sont terminés.

Les ventes de bois sont constatées à titre de revenus lorsque le bois est livré.

Les revenus de contrats sont constatés à titre de revenus selon l'avancement des travaux.

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Notes complémentaires au 31 mars 2019 (Audité)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Impôts sur les bénéfices

L'organisme comptabilise ses impôts sur le bénéfice selon la méthode des impôts futurs. Suivant cette méthode, les impôts futurs proviennent des écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, et sont évalués selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur de l'organisme au moment où ces écarts sont censés se résorber. Les actifs d'impôts futurs sont constatés lorsque leur réalisation est plus probable qu'improbable.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les estimations les plus subjectives concernent l'évaluation de la valeur nette de réalisation des stocks ainsi que la durée de vie des immobilisations corporelles. La direction juge que ses estimations sont appropriées. Cependant, les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont réévaluées de façon continue et les changements sont comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et le compte épargne.

3 - DÉBITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients	786 976	440 837
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Estrée	34 623	26 420
Dépôt de garantie	14 196	14 196
	835 795	481 453

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Notes complémentaires au 31 mars 2019 (Audité)

4 - PLACEMENTS

	2019	2018
	\$	\$
100 actions de catégorie «A» (33,33 %) de la société satellite " Services Forestiers WAS Inc."	100	100
Parts sociales de coopératives	2 405	1 405
	2 505	1 505

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	\$		\$	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Terrains	1 179 066	-	1 179 066	1 179 066
Lots de bois	1 605 500	336 416	1 269 084	1 294 193
Chemins forestiers	80 721	63 512	17 209	22 945
Bâtisses	537 034	132 919	404 115	402 460
Enseigne	2 500	1 816	684	855
Équipement forestier	71 863	51 756	20 107	18 186
Équipement de bureau	84 465	65 753	18 712	21 327
Équipement acéricole	633 933	52 984	580 949	420 398
Matériel roulant	138 839	66 253	72 586	80 825
Matériel informatique	111 848	86 732	25 116	31 330
	4 445 769	858 141	3 587 628	3 471 585

Au cours de l'exercice la coopérative a acquis un équipement au montant de 91 583 \$ qui n'est pas en utilisation au 31 mars 2019 donc cette équipement n'a pas été amorti.

6 - EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires sont garantis par une hypothèque immobilière sur les terrains, les lots de bois, les chemins forestiers et les bâtisses. Ils ont une valeur comptable de 2 869 474 \$ (2 898 664 \$ en 2018). La coopérative dispose de marges de crédit autorisés de 250 000 \$ et de 500 000 \$ au taux préférentiel plus 1 % et 0 %. Les conventions sont négociables annuellement.

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Notes complémentaires au 31 mars 2019 (Audité)

7 - DETTE À LONG TERME

	2019	2018
	\$	\$
Emprunt, sans intérêts, remboursable par versements mensuels de 935 \$, échéant en décembre 2021. Cet emprunt est garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable de 34 107 \$	30 857	42 078
Emprunt, 2,49 %, remboursable par versements mensuels de 2 663 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en juin 2020 et échéant en juin 2037. Cet emprunt est garanti par une hypothèque immobilière de deuxième rang sur certains lots de bois d'une valeur comptable de 444 418 \$ et par une hypothèque mobilière sur les équipements acéricoles d'une valeur comptable de 580 949 \$	468 281	488 305
Emprunt, 2,90 %, montant autorisé de 730 000 \$, remboursable par versements mensuels de 4 537 \$ incluant le capital et les intérêts à partir de mai 2019, renouvelable en avril 2020, échéant avril 2036. Cet emprunt est garanti par une hypothèque immobilière de premier rang sur certains lots de bois d'une valeur comptable de 444 418 \$ et par une hypothèque mobilière sur les équipements acéricoles d'une valeur comptable de 580 949 \$	730 000	277 137
Emprunt, 2,49 %, remboursable par versements mensuels de 2 382 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en août 2020 et échéant en août 2037. Cet emprunt est garanti par certains lots de bois d'une valeur comptable de 623 829 \$	421 918	439 765
	1 651 056	1 247 285
Versements de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	80 886	49 086
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	-	277 137
	1 570 170	921 062

Les versements des prochains exercices, en tenant compte du renouvellement des emprunts à des conditions similaires, sont:

2020	2021	2022	2023	2024
\$	\$	\$	\$	\$
80 886	85 639	84 853	78 513	80 600

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Notes complémentaires au 31 mars 2019 (Audité)

8 - CAPITAL SOCIAL

Autorisées :

Parts sociales, ayant une valeur nominale de 10 \$, ne portant aucun intérêt. Chaque membre doit détenir cinq parts payables comptant à l'émission.

Parts privilégiées de catégorie «A», ayant une valeur nominale de 50 \$, intérêts déterminés annuellement par le conseil d'administration.

Parts privilégiées de catégorie «B» et «C», ayant une valeur nominale de 500 \$, intérêts déterminés à 2,50 % par le conseil d'administration annuellement.

	2019		2018	
	Nombre	Coût	Nombre	Coût
<u>Parts sociales</u>				
Solde au début de l'exercice	4 590	45 900 \$	4 540	45 400 \$
Remboursées durant l'exercice	(100)	(1 000)	(150)	(1 500)
Émises durant l'exercice	240	2 400	200	2 000
Solde à la fin de l'exercice	4 730	47 300	4 590	45 900
<u>Parts privilégiées de catégorie «A»</u>				
Solde au début de l'exercice	5	250	5	250
Remboursées durant l'exercice	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	5	250	5	250
<u>Parts privilégiées de catégorie «B»</u>				
Solde au début de l'exercice	407	203 500	-	-
Émises durant l'exercice	-	-	407	203 500
Solde à la fin de l'exercice	407	203 500	407	203 500
<u>Parts privilégiées de catégorie «C»</u>				
Solde au début de l'exercice	2	1 000	-	-
Émises durant l'exercice	-	-	2	1 000
Solde à la fin de l'exercice	2	1 000	2	1 000
	5 144	252 050 \$	5 004	250 650 \$

Au cours de l'exercice, la coopérative a émis 240 nouvelles parts sociales pour une contrepartie en trésorerie de 2 400 \$ et a procédé à l'annulation de 100 parts sociales pour une contrepartie en trésorerie de 1 000 \$.

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Notes complémentaires au 31 mars 2019 (Audité)

9 - RÉSERVE GÉNÉRALE

L'excédent net de l'exercice sera imputé à la réserve générale au cours de l'exercice subséquent. Afin de tenir compte des ristournes déclarées, s'il y a lieu, lors de l'assemblée générale annuelle.

Suite à une réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 5 juin 2019, ce dernier propose de verser une ristourne à ses membres d'un montant total de 69 000 \$. Si cette proposition est retenue par l'assemblée générale annuelle et que l'on avait comptabilisé la ristourne, il y aurait une diminution de 69 000 \$ de l'actif de la coopérative ainsi qu'une augmentation du passif à court terme de 69 000 \$.

10 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Débiteurs	(354 342)	(48 661)
Crédit pour stage	2 880	(1 440)
Crédit de taxes foncières	(3 507)	(1 444)
Crédit d'impôt à la recherche et développement	(58 259)	-
Impôts à recevoir	12 794	12 614
Avances à une société satellite	-	9 745
Avances à des membres, taux 5 %	4 977	10 298
Stocks	67 663	(18 302)
Travaux d'aménagement en cours	(133 760)	126 749
Autres travaux en cours	14 250	(85 000)
Frais payés d'avance	4 346	(5 948)
Créditeurs et frais courus	499 641	344 227
Dépôts de clients	37 600	-
Sommes à remettre à l'État	(19 573)	23 442
Perçus d'avance	(147 135)	172 893
Impôts à payer	-	(10 231)
Impôts exigibles sur l'excédent net de l'exercice précédent	(29 120)	(50 486)
	(101 545)	478 456

11 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 95 % (95 % en 2018) de ses transactions comptables avec ses membres, au sens des articles 16 et 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. De plus, la coopérative a effectué des ventes avec la société satellite pour un montant de 44 245 \$ (47 345 \$ en 2018) ainsi que des dépenses de préparation de terrain pour 36 934 \$ (21 150 \$ en 2018). Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Notes complémentaires au 31 mars 2019 (Audité)

12 - REPORT DE PERTES

La coopérative pourra se prévaloir d'un montant de 181 644 \$ de pertes en capital au fiscal pouvant réduire le gain en capital des exercices futurs.

13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et frais courus et à sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la coopérative sont liés aux débiteurs, aux effets à recevoir et ses avances à une société satellite. La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La coopérative est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Vu la composition actuelle de la dette à long terme (proportion de la dette portant intérêt à taux fixe par rapport à la proportion de la dette portant intérêt à taux variable), les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

14 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent, présentés aux fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée dans l'exercice courant.

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2019 (Audité)

	2019	2018
	\$	\$
Annexe 1 - REVENUS		
Ventes de bois	7 525 572	5 283 751
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Estrie		
Aide regroupée	958 916	885 673
Contrats	443 041	402 374
Acéricoles	140 871	50 000
Participation des propriétaires	79 195	57 063
Revenus de compensation CO2	69 034	-
Crédit de taxes foncières	32 194	28 687
Revenus de location	17 090	20 135
Travaux réalisés pour remboursement taxes	15 887	14 906
	9 281 800	6 742 589
Annexe 2 - FRAIS D'EXPLOITATION		
Stocks au début	184 612	166 310
Travaux d'aménagement en cours au début de l'exercice	29 327	156 076
Droit de coupe	1 294 042	809 786
Droit de coupe - propriétaire	2 511 895	1 381 081
Stocks à la fin	(116 949)	(184 612)
Travaux d'aménagement en cours à la fin de l'exercice	(163 087)	(29 327)
	3 739 840	2 299 314
VOIRIES ET PRÉPARATION DU TERRAIN		
Construction de chemins	170 329	95 204
Frais de préparation de terrain	36 934	24 804
Amortissement des immobilisations corporelles	6 373	8 589
	213 636	128 597

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2019 (Audité)

	2019	2018
	\$	\$
Annexe 2 - FRAIS D'EXPLOITATION (Suite)		
TRAVAUX SYLVICOLES		
Sous-contrats	1 722 814	1 476 926
Transport	1 149 112	903 246
Aide versée aux propriétaires	152 502	95 552
Prélevés du S.P.F.S.Q.	120 927	97 811
Salaires et charges sociales	90 490	40 938
Entretien et réparations	34 783	31 107
Location de machinerie et frais de déplacement	11 660	861
Amortissement des immobilisations corporelles	24 800	30 296
Amortissement des lots de bois	25 108	30 687
	3 332 196	2 707 424
REBOISEMENT		
Sous-contrats	15 389	21 716
Salaires et charges sociales	12 994	13 431
Entretien et réparations	4 255	3 416
Aide versée aux propriétaires	1 896	732
Transport	1 529	1 530
Équipement de sécurité	98	-
	36 161	40 825
ACÉRICOLE		
Salaires et charges sociales	87 439	68 218
Sous-contrats	54 255	20 000
Entretien et réparations	26 511	2 400
Mise en marché	7 482	-
Frais de déplacement	4 466	-
Voirie ent. et const. chemin	4 342	-
Électricité et chauffage	3 723	2 886
Taxes et permis	1 388	828
Frais de matériel roulant	424	1 034
Assurance	298	295
Intérêts et frais bancaires	-	2 920
Intérêts sur la dette à long terme	15 585	5 945
Amortissement des immobilisations corporelles	68 109	12 866
	274 022	117 392

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2019 (Audité)

	2019	2018
	\$	\$
Annexe 2 - FRAIS D'EXPLOITATION (Suite)		
TRAVAUX SYLVICOLES NON COMMERCIAUX		
Aide versée aux propriétaires	3 505	733
Salaires et charges sociales	34 876	12 688
Sous-contrats	660	3 250
Frais de déplacement	1 937	1 461
	40 978	18 132
PROJET SPÉCIAL		
Sous-contrat	13 841	4 261
Projet de forêt habitée	286	-
	14 127	4 261
	7 650 960	5 315 945

Annexe 3 - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	147 178	162 895
Fournitures de bureau	48 041	32 274
Taxes foncières	35 248	37 309
Publicité et abonnements	31 070	15 973
Cotisations	24 734	24 175
Entretien et réparations	12 066	13 604
Honoraires professionnels	14 616	13 694
Télécommunications	12 322	6 817
Frais de déplacement et de représentation	10 498	22 457
Assurances	10 035	9 753
Frais de formation	5 560	16 231
Électricité et chauffage	4 023	3 601
Réunions et assemblée générale	2 972	2 906
Frais divers	453	773
Mauvaises créances	2 491	-
Intérêts et frais bancaires	87	-
Intérêts sur la dette à court terme	16 032	17 991
Intérêts sur la dette à long terme	22 671	20 097
Amortissement des immobilisations corporelles	17 785	21 724
	417 882	422 274

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2019 (Audité)

	2019	2018
	\$	\$
Annexe 4 - FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Allocations de présence	26 514	17 925
Honoraires professionnels	17 479	470
Frais de déplacement	3 719	1 820
	47 712	20 215
Annexe 5 - FRAIS TECHNIQUE ET DE SURVEILLANCE		
Salaires et charges sociales	682 122	503 689
Frais de déplacement et allocations de dépenses	63 126	61 846
Services techniques	30 162	7 760
Fournitures et matériel	25 536	22 830
	800 946	596 125
Annexe 6 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT		
Honoraires professionnels	22 539	-
Frais de recherche et de développement	-	96 869
Crédit d'impôt relatif aux frais de recherche et de développement	(58 259)	-
	(35 720)	96 869
Annexe 7 - AUTRES REVENUS		
Intérêts	4 310	3 065
Crédit pour stage	1 260	2 880
Gain (perte) sur disposition d'immobilisations corporelles	(1 658)	97
	3 912	6 042

LE PERSONNEL



NICOLAS FOURNIER, TECH.F.
 Directeur général par intérim
 Coordonnateur aux opérations
 ▶ Service aux membres
nicolasf@afca.coop



MANON AYOTTE, ING.F.
 ▶ Volet Compensation CO₂
 ▶ Projets spéciaux (R&D)
 ▶ Forêt publique
manona@afca.coop



KEN DUBÉ, ING.F.
 ▶ Service aux membres
ken.dube.ingf@gmail.com



SÉBASTIEN ROUILLARD, ING.F.
 ▶ Responsable technique
 ▶ Service aux membres
sebastienr@afca.coop



VALÉRIE BRAZEAU, ING.F.
 ▶ Volet acéricole
 ▶ Service aux membres
valerieb@afca.coop



JOSÉE STRINGNEUR
 Adjointe administrative
josees@afca.coop



ÉMILIE FAUCHER
 Support technique et administratif
emilief@afca.coop



DANIEL ROBERGE
 Technologue
 ▶ Responsable de chantier
 ▶ Service aux membres
danielr@afca.coop



SYLVAIN DUBUC
 Technologue
 ▶ Service aux membres
 ▶ Plan d'aménagement forestier
 ▶ Statut de producteur forestier
 ▶ Entretien de plantation
sylvaind@afca.coop



MARIO BEAUCHEMIN
 Technologue
 ▶ Géomatique
mariob@afca.coop



SIMON SAEY, M. Sc.
 ▶ Projets spéciaux (R&D)
 ▶ Volet Compensation CO₂
simons@afca.coop



ANNIE LACHANCE, TECH.F.
 ▶ Préparation de chantier
 ▶ Responsable de chantier
anniel@afca.coop



GUILAUME GENDRON,
 TECH.F.
 ▶ Préparation de chantier
guillaume@afca.coop



ARNAUD MARTIN
 Technologue
 ▶ Préparation de chantier
 ▶ Forêt publique
arnaudm@afca.coop



FRANÇOIS BLAIS
 Technologue
 ▶ Service aux membres
francoisb@afca.coop



JESSICA GUILLETTE GAUTHIER,
 TECH.F.
 ▶ Préparation de chantier
jessicag@afca.coop



SIMON GAGNON
 Technologue
 ▶ Préparation de chantier
 ▶ Ouvrier acéricole
simong@afca.coop



RAPHAËL DESGROSEILLIERS
 TECH.ACÉR.
 ▶ Soutien technique
 ▶ Volet acéricole
raphaeld@afca.coop



LUCAS THERRIEN
 Technologue bioécologie
 ▶ Projets spéciaux
lucast@afca.coop



JOCELYN GUILLETTE
 ▶ Mesurage
 ▶ Appui aux opérations



AMÉNAGEMENT
FORESTIER COOPÉRATIF
DES APPALACHES



112, route 257 Sud
La Patrie, Québec J0B 1Y0



819 888-2790



www.afca.coop



info@afca.coop